

COMMUNE DE RAINVILLERS

Mairie - 1, rue de l'Eglise - 60155 RAINVILLERS

Téléphone : 03.44.47.72.06 / Mail : mairie-rainvillers@wanadoo.fr

Article l2121-25 du code général des collectivités territoriales

« Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, s'il existe. »

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal au cours de sa séance du 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à 19H00, le Conseil Municipal de RAINVILLERS dûment convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Laurent LEFEVRE, Maire.

Présents : M. Benjamin DURAND, Mme Julie HINARD, M. Philippe BRICONGNE, Adjoint ; Mmes et MM. Jacques GIRARD, Edith RIBEAU, Stéphane NOUVIAN, Stéphanie CARON, Thomas NOBLESSE, Nathalie FADILI, Hugo DELAS.

Absents excusés : M. Matthieu BIZET, Mmes Morgane ADEMI, Aurélie HALLYNCK, Justine DECATOIRE.

Pouvoirs : Mme Aurélie HALLYNCK à Mme Edith RIBEAU, Mme Justine DECATOIRE à M. Benjamin DURAND,

Mme Julie HINARD a été nommée secrétaire de séance.

Numéro	Libellé	Vote
	Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026	Unanimité
2026-34	Rénovation des terrasses de la salle des fêtes du Belloy : demande de subvention du Conseil Départemental de l'Oise	Unanimité
2026-35	Aménagement d'un parking sur la place du village : demande de subvention du Conseil Départemental de l'Oise et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	Unanimité
2026-36	Aménagement d'un parking à l'entrée de la rue de Troussures : demande de subvention du Conseil Départemental de l'Oise et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	Unanimité
2026-37	Locations de la salle des fêtes du Belloy : demande de non assujettissement à la TVA	Unanimité
2026-38	Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office National des Forêts pour les recettes issues des ventes de bois	Unanimité

Affichée et publiée par voie électronique le 30/06/2026



Le Maire,

Laurent LEFEVRE

COMMUNE DE RAINVILLERS

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 060-216005173-20260629-2026_34-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE - ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

CANTON DE BEAUVAIS II

Mairie - 1, rue de l'Eglise - 60155 RAINVILLERS

Téléphone : 03.44.47.72.06 / Mail : mairie-rainvillers@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Délibération n° 2026/34

Date de convocation : 18/06/2026

Nombre de Conseillers

En exercice	: 15	Vote pour	: 13 (dont 2 pouvoirs)
Présents	: 11	Vote contre	: 0
Votants	: 11	Abstention	: 0

OBJET : Rénovation des terrasses de la salle des fêtes du Belloy : demande de subvention du Conseil Départemental de l'Oise

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à 19H00, le Conseil Municipal de RAINVILLERS dûment convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Laurent LEFEVRE, Maire.

Présents : M. Benjamin DURAND, Mme Julie HINARD, M. Philippe BRICONGNE, Adjoints ; Mmes et MM. Jacques GIRARD, Edith RIBEAU, Stéphane NOUVIAN, Stéphanie CARON, Thomas NOBLESSE, Nathalie FADILI, Hugo DELAS.

Absents excusés : M. Matthieu BIZET, Mmes Morgane ADEMI, Aurélie HALLYNCK, Justine DECATOIRE.

Pouvoirs : Mme Aurélie HALLYNCK à Mme Edith RIBEAU, Mme Justine DECATOIRE à M. Benjamin DURAND, Mme Julie HINARD a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 23 avril 2026, il a été décidé de réaliser des travaux de rénovation des terrasses extérieures de la salle des fêtes du Belloy, qui sont désormais vétustes et présentent un risque pour le public.

À cet effet, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention du Conseil Départemental de l'Oise pour le financement de ces travaux, en complément de celle demandée auprès de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au titre du Fonds de Développement Communautaire.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire et après délibération, **décide** :

- **De solliciter** une subvention du Conseil Départemental de l'Oise pour le financement de travaux de rénovation des terrasses extérieures de la salle des fêtes communale du Belloy.
- **D'adopter** le nouveau plan de financement suivant :

⇒ Coût du projet HT :	52.362,00 €
⇒ Subvention CAB (FDC 25,00 %)	13.090,00 €
⇒ Subvention Département de l'Oise (33,00 %)	17.279,00 €
⇒ Commune autofinancement	21.993,00 €

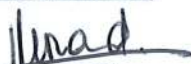
Fait et délibéré en séance le 29 juin 2026

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

A RAINVILLERS, le 30 juin 2026

Le Secrétaire de séance

Julie HINARD



Publié sur le site internet de la commune le :

08 JUL. 2026



Le Maire,

Laurent LEFEVRE

COMMUNE DE RAINVILLERS

DEPARTEMENT DE L'OISE - ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

CANTON DE BEAUVAIS II

Mairie - 1, rue de l'Eglise - 60155 RAINVILLERS

Téléphone : 03.44.47.72.06 / Mail : mairie-rainvillers@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Délibération n° 2026/35Date de convocation : 18/06/2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 15	Vote pour : 13 (dont 2 pouvoirs)
Présents : 11	Vote contre : 0
Votants : 11	Abstention : 0

OBJET : Aménagement d'un parking sur la place du village - Demande de subvention du Conseil Départemental de l'Oise et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à 19H00, le Conseil Municipal de RAINVILLERS dûment convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Laurent LEFEVRE, Maire.

Présents : M. Benjamin DURAND, Mme Julie HINARD, M. Philippe BRICONGNE, Adjoints ; Mmes et MM. Jacques GIRARD, Edith RIBEAU, Stéphane NOUVIAN, Stéphanie CARON, Thomas NOBLESSE, Nathalie FADILI, Hugo DELAS.

Absents excusés : M. Matthieu BIZET, Mmes Morgane ADEMI, Aurélie HALLYNCK, Justine DECATOIRE.

Pouvoirs : Mme Aurélie HALLYNCK à Mme Edith RIBEAU, Mme Justine DECATOIRE à M. Benjamin DURAND, Mme Julie HINARD a été nommée secrétaire de séance.

Afin de réglementer le stationnement des véhicules sur la place du village, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un projet d'aménagement d'un parking de 9 places de stationnement.

À cet effet, il présente un devis d'un montant 29.385,00 € HT et précise que ces travaux peuvent être financés par le Conseil Départemental de l'Oise et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au titre du Fonds de Développement Communautaire.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire et après délibération, **décide** :

- **D'aménager** un parking de 9 places de stationnement sur la place du village.
- **De solliciter** une subvention du Conseil Départemental de l'Oise et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au titre du Fonds de Développement Communautaire pour le financement de ces travaux.
- **D'adopter** le plan de financement suivant :

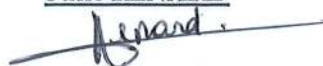
⇒ Coût du projet HT :	29.385,00 €
⇒ Subvention CAB (FDC 25,00 %)	7.346,00 €
⇒ Subvention Département de l'Oise (33,00 %)	9.697,00 €
⇒ Commune autofinancement	12.342,00 €

Fait et délibéré en séance le 29 juin 2026

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

A RAINVILLERS, le 30 juin 2026

Le Secrétaire de séance

Julie HINARD


08 JUIL. 2026

Publié sur le site internet de la commune le :

Le Maire,

Laurent LEFEVRE

COMMUNE DE RAINVILLERS

DEPARTEMENT DE L'OISE - ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

CANTON DE BEAUVAIS II

Mairie - 1, rue de l'Eglise - 60155 RAINVILLERS

Téléphone : 03.44.47.72.06 / Mail : mairie-rainvillers@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Délibération n° 2026/36**Date de convocation : 18/06/2026**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15	Vote pour : 13 (dont 2 pouvoirs)
Présents : 11	Vote contre : 0
Votants : 11	Abstention : 0

OBJET : Aménagement d'un parking rue de Troussures - Demande de subvention du Conseil Départemental de l'Oise et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à 19H00, le Conseil Municipal de RAINVILLERS dûment convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Laurent LEFEVRE, Maire.

Présents : M. Benjamin DURAND, Mme Julie HINARD, M. Philippe BRICONGNE, Adjoints ; Mmes et MM. Jacques GIRARD, Edith RIBEAU, Stéphane NOUVIAN, Stéphanie CARON, Thomas NOBLESSE, Nathalie FADILI, Hugo DELAS.

Absents excusés : M. Matthieu BIZET, Mmes Morgane ADEMI, Aurélie HALLYNCK, Justine DECATOIRE.

Pouvoirs : Mme Aurélie HALLYNCK à Mme Edith RIBEAU, Mme Justine DECATOIRE à M. Benjamin DURAND, Mme Julie HINARD a été nommée secrétaire de séance.

Pour résoudre le problème du stationnement sauvage et dangereux des véhicules devant la résidence des Fresnes, située au 5, rue de Troussures, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un projet d'aménagement d'un parking de 4 places de stationnement à l'entrée de cette rue sur un terrain relevant du domaine public communal.

À cet effet, il présente un devis d'un montant 20.352,70 € HT et précise que ces travaux peuvent être financés par le Conseil Départemental de l'Oise et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis dans le cadre du Fonds de Développement Communautaire.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire et après délibération, **décide :**

- **D'aménager** un parking de 4 places de stationnement à l'entrée de la rue de Troussures sur un terrain relevant du domaine public communal.
- **De solliciter** une subvention du Conseil Départemental de l'Oise et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au titre du Fonds de Développement Communautaire pour le financement de ces travaux.
- **D'adopter** le plan de financement suivant :

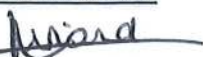
⇒ Coût du projet HT :	20.352,70 €
⇒ Subvention CAB (FDC 25,00 %)	5.088,17 €
⇒ Subvention Département de l'Oise (33,00 %)	6.716,39 €
⇒ Commune autofinancement	8.548,14 €

Fait et délibéré en séance le 29 juin 2026

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

A RAINVILLERS, le 30 juin 2026

Le Secrétaire de séance

Julie HINARD


Le Maire,

Laurent LEFEVRE

COMMUNE DE RAINVILLERS

DEPARTEMENT DE L'OISE - ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS
CANTON DE BEAUVAIS II

Mairie - 1, rue de l'Eglise - 60155 RAINVILLERS

Téléphone : 03.44.47.72.06 / Mail : mairie-rainvillers@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Délibération n° 2026/37

Date de convocation : 18/06/2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 15	Vote pour : 13 (dont 2 pouvoirs)
Présents : 11	Vote contre : 0
Votants : 11	Abstention : 0

OBJET : Locations de la salle des fêtes du Belloy - Demande de non-assujettissement à la TVA

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à 19H00, le Conseil Municipal de RAINVILLERS dûment convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Laurent LEFEVRE, Maire.

Présents : M. Benjamin DURAND, Mme Julie HINARD, M. Philippe BRICONGNE, Adjoint ; Mmes et MM. Jacques GIRARD, Edith RIBEAU, Stéphane NOUVIAN, Stéphanie CARON, Thomas NOBLESSE, Nathalie FADILI, Hugo DELAS.

Absents excusés : M. Matthieu BIZET, Mmes Morgane ADEMI, Aurélie HALLYNCK, Justine DECATOIRE.

Pouvoirs : Mme Aurélie HALLYNCK à Mme Edith RIBEAU, Mme Justine DECATOIRE à M. Benjamin DURAND, Mme Julie HINARD a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Rainvillers élabore son budget sans TVA mais effectue des activités soumises à TVA avec franchise de base pour les locations de la salle des fêtes du Belloy.

Il précise que les collectivités territoriales bénéficient d'une franchise qui les dispense de la TVA lorsque leur chiffre d'affaires de l'année civile précédente (N-1) est inférieur ou égal à 37.500 € (seuil de la franchise en base de TVA en 2026). Si la collectivité bénéficiant de la franchise dépasse ce seuil, elle est soumise à la TVA dès le 1^{er} janvier de l'année suivante.

Considérant que les recettes annuelles perçues chaque année pour les locations de la salle des fêtes du Belloy sont inférieures à 37.500 € au 31/12/2025, il est proposé au Conseil Municipal de demander à bénéficier du régime de franchise en base de TVA de plein droit conformément à l'article 293-B du Code Général des Impôts.

Le Conseil Municipal, entendu le Maire et après en avoir délibéré :

- **Décide** de demander à bénéficier de la franchise en base de TVA de plein droit conformément à l'article 293-B du Code Général des Impôts pour les recettes perçues dans le cadre des locations de la salle des fêtes du Belloy.

Fait et délibéré en séance le 29 juin 2026

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

A RAINVILLERS, le 30 juin 2026

Le Secrétaire de séance

Julie HINARD



Publié sur le site internet de la commune le : 08 JUL. 2026

COMMUNE DE RAINVILLERS

DEPARTEMENT DE L'OISE - ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS
CANTON DE BEAUVAIS II

Mairie - 1, rue de l'Eglise - 60155 RAINVILLERS

Téléphone : 03.44.47.72.06 / Mail : mairie-rainvillers@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Délibération n° 2026/38

Date de convocation : 18/06/2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 15	<i>Vote pour : 13 (dont 2 pouvoirs)</i>
Présents : 11	<i>Vote contre : 0</i>
Votants : 11	<i>Abstention : 0</i>

OBJET : Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à 19H00, le Conseil Municipal de RAINVILLERS dûment convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Laurent LEFEVRE, Maire.

Présents : M. Benjamin DURAND, Mme Julie HINARD, M. Philippe BRICONGNE, Adjoint ; Mmes et MM. Jacques GIRARD, Edith RIBEAU, Stéphane NOUVIAN, Stéphanie CARON, Thomas NOBLESSE, Nathalie FADILI, Hugo DELAS.

Absents excusés : M. Matthieu BIZET, Mmes Morgane ADEMI, Aurélie HALLYNCK, Justine DECATOIRE.

Pouvoirs : Mme Aurélie HALLYNCK à Mme Edith RIBEAU, Mme Justine DECATOIRE à M. Benjamin DURAND, Mme Julie HINARD a été nommée secrétaire de séance.

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,
- Vu le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier,
- Vu le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération,
- Considérant que la commune de Rainvillers est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,
- Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts,
- Considérant que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,
- Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,
- Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

- Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

Après avoir délibéré, le conseil municipal **décide** :

Article 1 :

La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

Article 3 :

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.

Il autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Fait et délibéré en séance le 29 juin 2026

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

A RAINVILLERS, le 30 juin 2026

Le Secrétaire de séance

Julie HINARD



Le Maire,

Laurent LEFEVRE

Publié sur le site internet de la commune le : 08 JUIL. 2026